

NEUILLE-PONT-PIERRE

Avis favorable rendu pour le projet agrivoltaïque

🕒 2 min • Lucile AGERON



L'enquête publique terminée, le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable au projet agrivoltaïque mené par des agriculteurs de Neuillé-Pont-Pierre. Archives.

Une enquête publique a eu lieu du 26 mars au 27 avril, à Neuillé-Pont-Pierre, concernant une demande de permis de construire pour un parc agrivoltaïque. Le commissaire-enquêteur, Thierry Mergnac, a rendu son rapport et a prononcé un avis favorable pour le projet.

Pour rappel, le projet est porté par des agriculteurs et la société Arkolia Invest concernant une installation d'une puissance projetée cumulée d'environ 3,69 MWc (mégawatts-crête), sur une surface agricole de 4 hectares.

Dans son rapport, le commissaire-enquêteur rappelle que **« l'objectif est l'installation durable de la fille des exploitants en vue d'une transmission de l'activité, concomitamment à l'augmentation du troupeau bovin, à la diminution des grandes cultures et à la création d'un atelier ovin pour compléter l'offre du magasin en vente directe. Cette perspective doit permettre d'assurer à terme la pérennité économique de la structure »**.

Le projet respecte également le cadre environnemental et légal. Quant à la population, elle n'a pas émis de critiques ou d'observations particulières. **« Au total, on relève que la participation du public a été quasi inexistante : une seule personne habitant la commune s'est déplacée en mairie sur toute la durée de l'enquête pour exprimer un avis favorable. Aucune demande particulière d'information ou de contribution n'a été recueillie par la mairie. »**

Six contributions ont été apportées, par voie électronique, par l'association ASPIE **« totalisant une trentaine de pages de réquisitoire contre le projet, établies par son président, M. Renoux Jean-Claude. »**

Le commissaire-enquêteur poursuit : **« L'ensemble dénonce un projet illégal et demande que le permis de construire soit refusé. Il expose un argumentaire contradictoire sur la puissance des panneaux en général, le manque d'information sur leurs caractéristiques et leur rendement réel. Enfin, il s'érige contre le projet en raison de la surproduction d'électricité par EDF, contrainte de limiter la production des centrales nucléaires, et notamment celle de Chinon. Il convient de souligner que les contributions de M. Renoux se retrouvent à l'identique sur des projets agrivoltaïques du département, au**

point qu'il est rapporté dans l'une d'elles un commentaire explicite concernant un autre projet.»

En définitive, un avis favorable au projet a été rendu.